DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

☎ 05.59.77.00.49
sirp64@orange.fr

INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2026 /2027

ECOLE DE : ……

Tout enfant doit faire l'objet d'une inscription préalable valable pour toute l'année scolaire. (voir article 3 du règlement intérieur « restauration scolaire »)

Article 3 – Fréquentation
La fréquentation peut-être continue ou occasionnelle ;
Les prévisions du nombre de repas étant transmises hebdomadairement au prestataire par le personnel du SIRP, nous nous devons d'être précis sur les effectifs.
Il appartient aux parents de réserver et/ou d'annuler la présence de leur enfant à la cantine scolaire sur le portail famille en respectant les jours et horaires du calendrier ci-joint.
Passé ce délai, les repas ne pourront être décommandés et donc facturés, ni commandés pour les enfants non-inscrits ce jour.

Nom et prénom du père :…… ☎:……

Nom et prénom de la mère : …… ☎:……

Courriel : …… Courriel : ……

Nom et prénom de l'enfant : …… Classe : ……..

Adresse : ……

……

Si votre enfant mange de façon régulière à la cantine, veuillez préciser les jours :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Merci de préciser si votre enfant présente des allergies, et si une démarche appelée P.A.I (projet d'accueil individualisé) doit être mise en place dans ce cas-là :

……

Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé au S.I.R.P.

En réalisant cette inscription, je m'engage à respecter le règlement intérieur de la cantine scolaire dont je certifie avoir pris connaissance (affiché à l'école et disponible sur le site internet du RPI).

Fait à……le…… Signature :

RGPD

Les informations à caractère personnel recueillies le RPI en pays d'Arthez font l'objet d'un traitement informatisé destiné à :
la cantine scolaire pour le SIRP.
Elles seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation.
Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles-ci, ainsi que du droit de retirer votre consentement à tout moment en contactant le RPI en pays d'Arthez